

**Assemblée générale**

Distr. générale
1er décembre 1999
Français
Original: russe

Cinquante-quatrième session

Point 85 de l'ordre du jour

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**Lettre datée du 30 novembre 1999, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du porte-parole officiel du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, en date du 23 novembre 1999, au sujet de la présentation par le Président de la Fédération de Russie à la Douma d'État, pour ratification, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 85 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission
permanente de la Fédération de Russie auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gennadi **Gatilov**

Annexe

Déclaration du porte-parole officiel du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, en date du 23 novembre 1999

Comme on le sait, le Président de la Fédération de Russie, M. B. N. Eltsine, a présenté à la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, pour ratification, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires que la Fédération de Russie a signé le 24 septembre 1996. Nous espérons que la Douma d'État y donnera sous peu une suite favorable.

Cette démarche du Président de la Fédération de Russie a apporté une fois de plus la preuve de la cohérence de la politique des dirigeants russes, qui vise à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires, maintenir la stabilité stratégique dans le monde et empêcher la dispersion de l'arme nucléaire et son perfectionnement qualitatif.

Conformément aux engagements qu'elle a pris, la Fédération de Russie n'a procédé à aucun essai nucléaire depuis octobre 1990 et n'a pas l'intention de les reprendre à la condition, naturellement, que les autres États dotés de l'arme nucléaire fassent de même.

À Moscou, on est convaincu que l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires serait conforme aux intérêts nationaux de la Russie, mais aussi à ceux de tous les membres de la communauté internationale.
